

Ministère

des

Travaux publics.

7^e Division.

Bâtiments Civils.

Bureau.

Académie de France à Rome.

Avis de l'ordonnement de
9,500^{fr} au nom de M. Alauz,
Directeur.

Paris, le 24 novembre 1851

32

Monsieur, J'ai l'honneur de vous
informer que, d'après la demande contenue
dans votre lettre du 30 Octobre dernier, je
viens de prendre les mesures pour faire
mettre à votre disposition la somme
de 9,500^{fr} que vous avez été autorisé à dépenser
en 1851 pour travaux de restauration du
Palais de la Villa Médici affecté au
service de l'Académie Française, à Rome.

Je vous transmets une lettre d'avis
d'ordonnement, avec laquelle vous
pouvez vous présenter chez le Payeur du
corps expéditionnaire en Italie; ce
comptable vous remettra la somme de 9,500^{fr}
que vous appliquerez au paiement des
dépenses dont vous m'annoncez que les
pièces comptables se trouvent réunies entre
vos mains.

Votre

M. Alauz, Directeur de l'Académie de France à Rome.

Vous devez laisser au Payeur votre lettre
d'avis d'ordonnement, après l'avoir
acquittée, et lui remettre, dans le délai d'un
mois, tous les mémoires dont vous aurez payé
le montant, avec un bordereau récapitulatif.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre des Travaux publics,

C. Lacaze